

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité sciences et médecine des animaux de laboratoire

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux
de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 portant nomination au conseil d'orientation et de la
formation de la spécialité sciences et médecine des animaux de laboratoire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 19 novembre
2015 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1er de l'arrêté du 3 novembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité sciences et
médecine des animaux de laboratoire.

1° en qualité d'enseignants-chercheurs :

Mme Kolf-Clauw (Martine) ;

Mme Grezel (Delphine) ;

M. Desfontis (Jean-claude) ;

Mme Storck (Fanny) ;

Mme Bourges-Abella (Nathalie) ;

Mme Combrisson (Hélène).

2° en qualité de personnalités qualifiées :

Mme Degryse (Anne-Dominique) ;

M. Dudoignon (Nicolas).

Mme Denais-Lalieve (Delphine) ;

M. Hardy (Patrick) ;

M. Joubert (Christophe) ;

M. Popovic (Aleksandar).

Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **22 DEC. 2015**

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :

✓ La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,


Le sous-directeur
de l'enseignement supérieur

Mireille RIOU-CANALS

Jérôme COPPALLE